

1.

Débitrice:

Serge Boillat SA, rue du Nord 8,
1040 **Echallens**
2.

Remarques:

Le président du tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois statuera à son audience du 31 août 2004, à 9 h., en salle du tribunal, à Yverdon-les-Bains, rue des Moulins 8, sur la demande de sursis concordataire. Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour fournir les renseignements qu'ils pourraient posséder sur la situation du débiteur.

L'effet suspensif est accordé, de sorte que les requêtes de faillite ordinaire ou de charge pendantes ou pouvant être déposées sont ajournées jusqu'à droit connu sur la demande de sursis concordataire.

Tribunal d'arrondissement de la Broye
1401 Yverdon-les-Bains

(02421062)